Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260728-D_CCAS_SORTIES-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT GONDRAN

Nombre de Membres :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réunie en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Présidente du C.C.A.S. précisant que la séance d'installation fixée le mardi 23 juin 2026 à 20h00 a due est reportée pour motifs impérieux (canicule) après en avoir échangé avec les services préfectoraux.
Date de convocation : 20 juillet 2026

Étaient présents : M. Clémence MORINIÈRE, Christophe HELBERT, Patrice NOBLET, Olyana THÉ, Jeanne-Marie GÉRARD, Fabienne LEFILLEUL, Servane DARIDON, Aude HERVÉ et Maryline GUILBERT.
Étaient Absentes Excusées : Mmes Stéphanie VILGICQUEL et Camille LE BOULCH.
Était Absent : Néant.
Procuration (0) : Néant.
Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire général de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Positionnement sur les prochaines réunions et actions à programmer

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Présidente rappelle que le CCAS a organisé ces dernières années des sorties avec une prise en charge partielle du CCAS.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de se positionner pour l'exercice 2026.

Mme la Présidente propose que le Conseil d'administration, pour l'année 2026, participe aux frais de déplacement des seuls habitants de St Gondran à l'occasion du festival de la flume enchantée qui se tiendra à Gévezé du 11 au 13 septembre 2026. Une navette est mise en place par l'organisateur de ce festival au prix de 500 € avec une ligne qui desservirait Saint Gondran, Vignoc, La Mézière puis Gévezé en continu durant tout l'évènement (le vendredi de 17h30 à 2h30, le samedi de 17h00 à 2h30 et le dimanche de 15h00 à 23h30).

Mme la Présidente rappelle qu'un sondage a été lancé via la lettre d'info mensuelle de St Gondran avec une réponse demandée avant le 30 juillet 2026. A ce jour, Mme la Présidente indique que 20 personnes ont répondu favorablement à ce dispositif proposé.

Mme la Présidente propose d'approuver l'organisation de ces déplacements en lien avec l'organisateur de ce festival et de participer à hauteur de 500.00 € sans prise en charge des participants.

Après échanges et débat, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 09 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- Approuve la proposition susmentionnée.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget du CCAS.
- Autorise Mme la Présidente à signer tout document en lien avec la présente décision.

Publié le 05 août 2026

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
La Présidente,
Clémence MORINIÈRE.

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-&-V.)